



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 9 septembre 2015

V/Réf :
N/Réf : 2004 36679

Objet : Demande d'accès concernant :
35, rue Robineault à Salaberry-de-Valleyfield

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 18 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. autorisation, 9 août 2010 (2 pages);
2. certificat d'autorisation, 9 août 2010 (2 pages);
3. autorisation, 22 mai 2009 (2 pages);
4. certificat d'autorisation, 22 mai 2009 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 224
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : isabelle.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

Longueuil, le 9 août 2010

AUTORISATION

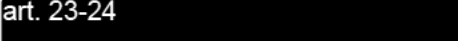
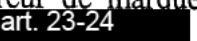

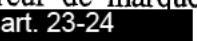
eCycle solutions inc.
143 East Lave Blvd.
Airdrie (Alberta) T4A 2G1

N/Réf. : 7610-16-01-1059302
400740749

Objet : Installation de deux dépoussiéreurs à filtres

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 7 juin 2010, reçue le 22 juin 2010 et complétée le 5 août 2010, j'autorise, conformément à l'article 48 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer les équipements décrits ci-dessous :

- Dépoussiéreur de marque  art. 23-24 et de modèle  art. 23-24, comportant 42 sacs et ayant un rapport air/tissu de 0,0363 m/s;
- Dépoussiéreur de marque  art. 23-24 et de modèle  art. 23-24, comportant 56 sacs et ayant un rapport air/tissu de 0,0367 m/s.

Ces équipements seront installés à l'emplacement décrit ci-après :

À l'usine de recyclage de produits électroniques située au 35, rue Robineault à Salaberry-de-Valleyfield, sur le lot 3 246 510. du cadastre du Québec dans la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 juin 2010 et signée par art. 23-24, concernant la demande d'autorisation pour l'installation de deux dépoussiéreurs à filtres, 1 page, 1 annexe;
- Courriels (2) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datés des 2 et 5 août 2010 transmis par art. 23-24 concernant les informations supplémentaires demandées, 3 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.


Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/MLF/mlf

 Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 9 août 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION

eCycle solutions inc.
143 East Lave Blvd.
Airdrie (Alberta) T4A 2G1

N/Réf. : 7610-16-01-1059302
400740741

Objet : Ajout d'étapes au procédé

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 juin 2010, reçue le 22 juin 2010 et complétée le 5 août 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Ajout d'étapes au procédé à une usine de recyclage de matériel électronique, comprenant entre autres l'utilisation d'un séparateur à jets d'air, d'un séparateur magnétique, d'un broyeur de délaminage, d'un séparateur par lits fluidisés et d'un tamis à 4 niveaux.

Ces ajouts auront lieu à l'usine de la compagnie *eCycle Solutions inc.* au 35, rue Robineault à Salaberry-de-Valleyfield, sur le lot 3 246 510 du cadastre du Québec dans la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 juin 2010 et signée par art. 23-24 concernant la demande d'autorisation pour l'installation de deux dépoussiéreurs à filtres, 1 page, 1 annexe;
- Courriels (2) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datés des 2 et 5 août 2010 transmis par art. 23-24 concernant les informations supplémentaires demandées, 3 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/MLF/mlf



Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 22 mai 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION

eCycle solutions inc.
143 East Lave Blvd.
Airdrie (Alberta) T4A 2G1

N/Réf. : 7610-16-01-1059301
400590861

Objet : Exploitation d'une usine de recyclage de produits électroniques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 22 avril 2009, reçue le 23 avril 2009 et complétée le 5 mai 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de recyclage de produits électroniques d'une capacité de traitement de 40 000 tonnes par année.

Cette activité aura lieu au 35, rue Robineault à Salaberry-de-Valleyfield, sur le lot 3 246 510 du cadastre du Québec dans la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 22 avril 2009, signée par art. 23-24 concernant la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de recyclage de produits électroniques, 1 page, 3 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 mai 2009, signée par art. 23-24 concernant les informations supplémentaires demandées, 1 page, 2 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/MLF/mlf

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 22 mai 2009

AUTORISATION

eCycle solutions inc.
143 East Lave Blvd.
Airdrie (Alberta) T4A 2G1

N/Réf. : 7610-16-01-1059301
400592661

Objet : Installation d'un dépoussiéreur à filtres

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée et reçue le 3 mars 2009, complétée le 5 mai 2009, j'autorise, conformément à l'article 48 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer l'équipement décrit ci-dessous :

Dépoussiéreur de marque **art. 23-24**, modèle **art. 23-24** comportant 48 cartouches et ayant un rapport air/tissu de 0,0211 m³/m²s.

Cet équipement sera installé à l'emplacement décrit ci-après :

À l'usine de recyclage de produits électroniques située au 35, rue Robineault à Salaberry-de-Valleyfield, sur le lot 3 246 510 du cadastre du Québec dans la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 3 mars 2009 et signée par art. 23-24 concernant la demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur à cartouches, 1 page, 2 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 mai 2009 et signée par art. 23-24 concernant les informations supplémentaires demandées, 1 page, 2 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/MLF/mlf

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie